

**Syndicat Mixte Association Maison
de la Normandie et de la Manche à Jersey**

S . M . A . N . M .

* * *

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 12 février 2016

Nombre de membres en exercice	Nombre de présents		Quorum (Art 3 des statuts modifiés)
	Titulaires	Suppléants possédant une procurat ion d'un titulaire	
12	8	3	7
	dont 1 titulaire possédant une procurat ion		

Le comité syndical mixte association Maison de la Normandie et de la Manche s'est réuni le vendredi 12 février 2016 à quatorze heures, au conseil départemental de la Manche – salle Amiral Tourville dûment convoqué le 27 janvier 2016 par **Mme Anne-Marie Cousin**, présidente du S.M.A.N.M.

Présents en qualité de titulaires ou suppléants représentant un titulaire : 11

Mmes Anne-Marie Cousin, Frédérique Boury, Nathalie Thierry, Catherine Brunaud-Rhyn, Élisabeth Josseaume et Marie-Pierre Fauvel.

MM. Jean-Marc Julienne, Stéphane Travert, Marc Lefevre, Jean-Jacques Noel et Hubert Lefevre.

Sont excusés et donne pouvoir : 4

M. Jean-Manuel Cousin donne procurat ion à Mme Isabelle Josseaume.

M. Patrice Pillet donne procurat ion à Mme Marie-Pierre Fauvel.

M. Antoine Delaunay donne procurat ion à Mme Catherine Brunaud-Rhyn.

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback donne procurat ion à M. Hubert Lefevre.

Secrétaire de séance :

Mme Nathalie Thierry.



Maison de la Normandie
et de la Manche

**Syndicat Mixte Association Maison
de la Normandie et de la Manche à Jersey**

S . M . A . N . M .

* * *

ELECTION DU BUREAU DU COMITE SYNDICAL

En raison du renouvellement des conseillers régionaux et de la modification de ses membres délégués, il est procédé à l'élection des membres du bureau selon les dispositions de l'article L.5211.2 du code général des collectivités territoriales qui renvoie à cette fin aux articles L.2122.4 à L2122.10 et L2122.12 à L2122.14.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral en date du 2 décembre 2010, « le bureau sera renouvelé après chaque renouvellement d'au moins une des deux assemblées qui le composent. (.....) »

Par conséquent, le comité élit en son sein un bureau composé de :

- un président
- un vice-président
- deux secrétaires
- au moins trois membres

Rappel :

Après le renouvellement des membres du conseil régional, la présidence revient à un élu du conseil départemental de la Manche et la vice-présidence revient à un élu du conseil régional de Normandie.

La composition actuelle :

Présidente : Mme Anne Marie Cousin, conseillère régionale.

Vice-président : M. Jean-Marc Julienne, conseiller départemental

Secrétaires : Mme Annie Anne, conseillère régionale,
M. Antoine Delaunay, conseiller départemental.

Membres : M. Stéphane Travert, conseiller régional,
Mme Frédérique Boury conseillère départementale,
M. Christian Lemarchand, conseiller régional,
Mme Marie-Pierre Fauvel, conseillère départementale.

Le syndicat mixte est administré par un comité composé de délégués élus par les organes délibérants des collectivités territoriales.

Ce comité comprend :

- 6 délégués titulaires et suppléants représentant le Conseil régional de Normandie,
- 6 délégués titulaires et suppléants représentant le Conseil départemental de la Manche.

Membres titulaires ayant voix délibérante, installés dans leurs fonctions au sein du SMANM.

Nom	Représentant	Qualité
Titulaires ayant voix délibérante		
COUSIN Anne-Marie	Conseil régional	titulaire
POUSSIER-WINSBACK Marie-Agnès	Conseil régional	titulaire
THIERRY Nathalie	Conseil régional	titulaire
COUSIN Jean-Manuel	Conseil régional	titulaire
TRAVERT Stéphane	Conseil régional	titulaire
NOEL Jean-Jacques	Conseil régional	titulaire
JULIENNE Jean-Marc	Conseil départemental	titulaire
LEFEVRE Marc	Conseil départemental	titulaire
PILLET Patrice	Conseil départemental	titulaire
BRUNAUD-RHYN Catherine	Conseil départemental	titulaire
DELAUNAY Antoine	Conseil départemental	titulaire
BOURY Frédérique	Conseil départemental	titulaire

Membres suppléants ayant voix délibérante lors d'une suppléance, installés dans leurs fonctions au sein du SMANM.

Nom	Représentant	Qualité
LEFEVRE Hubert	Conseil régional	Suppléant
JOSSEAUME Elisabeth	Conseil régional	Suppléante
CHERRIERE Malika	Conseil régional	Suppléant
VANDENBERGHE Isabelle	Conseil régional	Suppléante
JOZEAU-MARIGNE Muriel	Conseil régional	Suppléante
KURDZIEL Marie-Françoise	Conseil régional	Suppléante
FAUVEL Marie-Pierre	Conseil départemental	Suppléant
DE CASTELLANE Pierre	Conseil départemental	Suppléante
LEROSSIGNOL Françoise	Conseil départemental	Suppléante
LARSONNEUR-MOREL Dominique	Conseil départemental	Suppléant
LELONG Gilles	Conseil départemental	Suppléante
TISON Franck	Conseil départemental	Suppléant

Je vous demande de procéder à l'élection d'un nouveau bureau :

Un Président(e) – conseiller(e) départemental(e) et un Vice-président(e) – conseiller(e) régional(e) ;

Deux secrétaires et 4 membres.

La séance d'installation du comité syndical est ouverte par Mme Anne-Marie Cousin, présidente sortant. Elle déclare les nouveaux membres installés dans leurs fonctions au sein du SMANM.

Mme Anne-Marie COUSIN rappelle qu'en raison du renouvellement des conseillers régionaux et de la désignation des nouveaux membres délégués, le comité syndical va procéder au renouvellement du bureau.

Mme Nathalie Thierry est désignée comme secrétaire de séance.

M. Marc Lefevre, doyen d'âge préside la suite de cette séance en vue de l'élection du président et donne lecture du rapport 2016/371.

Vu

- l'exposé du rapport 2016/371 ;
- le code général des collectivités territoriales ;
- Les statuts du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche.

A – Élection du président

Il est procédé à un appel à candidature :

M. Jean-Marc Julienne présente sa candidature à la présidence du comité syndical.

À l'issue du vote à main levée, **M. Jean-Marc Julienne** est élu, à l'unanimité, président du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey.

B- Élection du Vice – président

Il est ensuite procédé, selon les dispositions légales et réglementaires et sous sa présidence à l'élection du vice- président.

Il est procédé à un appel à candidature.

Mme Anne-Marie Cousin présente sa candidature à la vice-présidence du comité syndical.

À l'issue du vote à main levée, **Mme Anne-Marie Cousin** est élue, à l'unanimité, Vice-présidente du syndicat mixte association Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey.

C – Élection – Membres du bureau

Il est procédé, selon les dispositions légales et réglementaires à l'élection des deux secrétaires et au moins 3 membres.

- 2 secrétaires

Il est procédé à un appel à candidatures :

M. Antoine Delaunay et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback ont proposé leur candidature en tant que secrétaire de bureau.

À l'issue du vote à main levée, **M. Antoine Delaunay et Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback** sont élus à l'unanimité.

- 4 membres du bureau

Il est procédé à un appel à candidatures.

- M. Patrice Pillet et Mme Frédérique Boury ont proposé leur candidature.
À l'issue du vote à main levée, **M. Patrice Pillet et Mme Frédérique Boury** sont élus à l'unanimité.
- Mme Nathalie Thierry présente sa candidature.
À l'issue du vote à main levée, **Mme Nathalie Thierry** est élue à l'unanimité.
- MM. Stéphane Travert et Jean-Jacques Noel présentent leur candidature.
Il est procédé au vote, à scrutin secret puis au dépouillement.

Votants.....	12 (dont 4 procurations)
Nombre de bulletins blancs ou nuls.....	0
Suffrages exprimés.....	12
Majorité absolue.....	7
M. Jean-Jacques Noel	3 suffrages
M. Stéphane Travert	9 suffrages

À l'issue du scrutin, **M. Stéphane Travert** est élu quatrième membre du bureau.

Délibération 2016/371 - Élection du 12 février 2016

Au regard de ces éléments, le bureau actuel est composé comme suit :

<u>Président :</u>	M. Jean-Marc Julienne.	conseiller départemental
<u>Vice-présidente :</u>	Mme Anne-Marie Cousin.	conseillère régionale
<u>Secrétaires :</u>	M. Antoine Delaunay Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback.	conseiller départemental conseillère régionale
<u>Membres :</u>	M. Patrice Pillet Mme Nathalie Thierry Mme Frédérique Boury M. Stéphane Travert.	conseiller départemental conseillère régionale conseillère départementale conseiller régional

Délibéré à Saint-Lô, le 12 février 2016.
Pour extrait certifié conforme,
Le président du SMANM,
Jean-Marc Julienne